

**A V I S**

La délibération du conseil communal du 27 juillet 2020 (point 2a) modifiant et complétant le règlement général de circulation du 2 décembre 1986 a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics, le 7 août 2020 et par la Ministre de l'Intérieur le 31 août 2020 réf. 322/20/CR.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 3 septembre 2020

le secrétaire, le bourgmestre,